

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Janvier

## La Présidence de la République

Quelque singulières, quelque pénibles même qu'aient été les circonstances dans lesquelles s'est produite la vacance de la présidence de la République, la transmission des pouvoirs s'est paisiblement accomplie et, par son fonctionnement même, la Constitution républicaine aura démontré sa vitalité et sa force.

Nous ne souhaitons pas, cependant, qu'avant longtemps une telle épreuve se renouvelle, et c'est au nom de la République que, pour éviter qu'il en soit ainsi, nous adressons au bon sens et à la sagesse des républicains, le plus pressant appel.

M. Félix Faure a été légalement élu. Il est digne de tous nos respects. En le nommant, beaucoup de républicains ont désiré favoriser une politique d'apaisement et de conciliation. En ne portant pas leurs suffrages, dans un sens ou dans l'autre, sur un représentant trop connu ou trop autorisé d'une nuance tranchée de l'opinion républicaine, ils ont entendu rendre à la présidence de la République son véritable caractère.

La présidence de la République ne doit pas être une simple présidence du Conseil. Elle demande d'autres qualités. Dans un document célèbre, M. Jules Grévy indiqua autrefois, avec beaucoup de justesse et de tact, de quelle manière le Président de la République doit exercer ses hautes fonctions : « En ce qui concerne, disait-il, les mesures gouvernementales, renfermé dans son irresponsabilité, le président doit s'abstenir de tout acte personnel. Il ne peut qu'offrir ses conseils au ministère et il ne manque pas à ce devoir. Quant aux lois et aux résolutions parlementaires, il n'y intervient que par ses ministres, qui ont eux-mêmes à compter avec la majorité des deux Chambres. »

Tel est le rôle du Président de la République; ainsi pratiqué, il mérite tout le respect, tout l'appui, tout le concours des républicains — nous parlons de ceux qui tiennent à faire vivre et durer la République.

Aussi enregistrons-nous comme un présage de bon augure les paroles que M. Félix Faure a prononcées, en répondant au président de l'Assemblée nationale, lorsque celui-ci, en lui annonçant son élection à la présidence de la République, a exprimé le vœu que sa présidence fût marquée par le rapprochement de tous les hommes de paix et de bon sens, et par le triomphe des idées de tolérance et de liberté.

Après avoir exprimé sa reconnaissance pour le vote de l'Assemblée, le nouveau Président de la République a ajouté :

« Je cesse dès à présent d'appartenir à un parti pour devenir l'arbitre entre tous les partis; c'est dans cet esprit que je fais appel, sans distinction d'opinions républicaines, au concours de tous les représentants de la nation.

» Nous nous rencontrerons toujours dans un effort commun qu'inspireront l'amour de la patrie, le dévouement de la République, le souci de la justice et la préoccupation du

sort de tous nos concitoyens, surtout des petits et des humbles. »

C'est là un ton nouveau ou plutôt renouvelé.

De telles paroles sont sages et prudentes. Le pays ne leur ménagera pas son approbation, avec la ferme espérance qu'elles seront une réalité.

Avant tout, nous autres républicains, pensons à la France et à la République!

J. QUERCYTAÏN.

## AU CONGRÈS

Séance du 17 janvier

### Assemblée Nationale

La séance s'ouvre sous la présidence de M. Challemeil-Lacour.

M. de Baudry d'Asson demande la parole et réclame la suppression de la présidence de la République.

M. Michelin demande aussi la suppression de la présidence et la réunion d'une assemblée constituante :

« La démission de M. Périer marque la fin du régime bâtard institué par les lois de 1875 : Elle est un aveu indéniable d'impuissance.

» Beaucoup de personnes pouvaient encore croire à la possibilité du régime établi, malgré le 16 mai et malgré les scandales de l'Élysée sous la présidence de M. Grévy.

» Le crime abominable commis par Caserio sur la personne du regretté président Carnot, n'a certes pas porté à la Constitution un coup aussi décisif que la démission du président Casimir-Périer.

» Aujourd'hui, il faut à la France républicaine une organisation nouvelle qu'une Assemblée constituante est seule capable enfin de donner avec l'assentiment du pays qui est seul souverain.

» En conséquence, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition de résolution suivante :

« Article unique. — Conformément à la loi constitutionnelle du 25 février 1875, la Chambre des députés déclare qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles. »

M. le Président refuse de mettre ces propositions en discussion.

De vives protestations s'élèvent. On remarque la présence de MM. Jaurès et Rouanet dernièrement expulsés; MM. Mirman et Gérauld-Richard ne sont pas présents.

Le tirage au sort désigne la lettre L. pour commencer le scrutin.

Le défilé commence. A l'appel de M. Mirman, absent, M. Avez crie :

« C'est une injustice! — C'est la violation du Suffrage universel !

M. Avez refuse de voter, en poussant le cri : — A bas la présidence de la République ! Le scrutin est fermé à trois heures trente.

### Résultat du 1<sup>er</sup> tour

La séance est suspendue à 3 h. 40; elle est reprise à 4 h. 35.

M. le président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin !

Nombre de votants, 793;  
Bulletins blancs ou nuls, 6;  
Suffrages exprimés, 787;  
Majorité absolue, 395.  
Ont obtenu :

MM. H. Brisson, 338 voix;  
Félix Faure, 244 voix;  
Waldeck-Rousseau, 184 voix.  
Divers, 21.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin.

Les 21 voix diverses se décomposent ainsi : MM. Cavaignac, 6 voix; Méline, 4; Dupuy, 4; Amiral Gervais, 1; Maréchal Canrobert, 1; Henri Rochefort, 1; Bourgeois, 1; Loubet, 1; bulletins blancs ou nuls, 2.

### Désistement de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck, en présence du résultat du premier tour de scrutin, vient de déclarer à ses amis qu'il se désistait et qu'il les priait de reporter, au second tour, leurs suffrages sur M. Faure.

La lutte va donc être circonscrite entre M. Faure et M. Brisson.

On avait répandu le bruit que M. Cavaignac allait se porter.

Ce bruit est dénué de fondement.

La note suivante a été affichée dans les couloirs :

« Je remercie tous mes collègues du Sénat et de la Chambre de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'accordant leurs suffrages. Je les prie de reporter leurs voix sur M. Félix Faure.

« Signé : WALDECK ROUSSEAU. »

### Le deuxième tour

La séance est reprise à 4 heures et de nuit.

M. Challemeil-Lacour dit : « Quelques membres ont manifesté le désir qu'il y ait une suspension de séance. »

— « Non ! non ! » crit-t-on à l'extrême-gauche.

M. Challemeil-Lacour. — Je vais soumettre cette demande à l'Assemblée. (Violentes protestations.)

Une voix : « Qui l'a demandée ? »

M. Chaumont. — On veut se livrer à des intrigues de couloirs. (Agitation prolongée.)

M. Challemeil-Lacour. — Il va être procédé au 2<sup>e</sup> tour de scrutin.

On commence par la lettre L. Le scrutin est ouvert à 4 heures 35. Le scrutin semble aller beaucoup plus vite cette fois qu'au premier tour. L'appel du nom de Mirman ne soulève aucune protestation.

Le scrutin continue sans incident. Cette fois les allemandistes prennent part au vote. Déjà Toussaint et Avez, renonçant à leur protestation contre la présidence de la République, ont déposé dans l'urne les bulletins destinés à renforcer le nombre des voix de M. Brisson.

Le moment décisif approche. Dans les couloirs, faiblement éclairés, les groupes continuent à se former et discutent avec une animation grandissante le résultat final.

Malgré le désistement de M. Waldeck-Rousseau, on n'est pas encore absolument sûr de l'élection de M. Faure. MM. Constans, Tolain, Ranc, etc, et une vingtaine de leurs collègues qui avaient voté pour Waldeck-Rousseau reportent leurs voix sur Brisson.

Les partisans de M. Brisson essaient avec beaucoup de chaleur de ramener les indécis au président de la Chambre, en invoquant les cent voix de droite qui seraient allées à M. Faure.

— Sans doute, a répondu l'un d'eux, M. Faure a des voix de droite; mais M. Brisson n'a-t-il pas les suffrages des socialistes. Que les socialistes lui retirent leur appui et je vote pour lui.

En somme, un déplacement de 46 voix serait nécessaire pour donner la majorité à M. Brisson. Ce déplacement sera-t-il obtenu? On en doute, mais sans pouvoir l'affirmer.

M. Brisson, après avoir voté, se rend dans les couloirs. MM. Dejeante, Faberot et Groussier votent, suivant l'exemple de MM. Toussaint et Avez.

L'appel est terminé à 6 h. 15. Le contre-appel commence immédiatement.

Le scrutin est fermé à 6 heures 1/2. La séance est suspendue à 6 heures 35 pour permettre le dépouillement du scrutin.

### Résultat du deuxième scrutin

A 7 heures, les députés rentrent en foule.

A 7 heures 1/4, M. Challemeil-Lacour remonte au fauteuil présidentiel, les conversations cessent, profond silence.

« — Voici, dit M. Challemeil-Lacour, le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection du président de la République. »

Au moment où M. Challemeil-Lacour dit : « M. Félix Faure, 435 voix », des applaudissements partent de la droite.

Les socialistes se lèvent tous ensemble et crient : « A bas les fripons ! A bas les voleurs ! A Mazas ! »

C'est un tumulte indescriptible.

Voix à droite. — A bas la commune !

M. Coutant. — A bas la réaction ! (Applaudissements à gauche.)

M. le président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants, 801;  
Bulletins blancs ou nuls, 1;  
Suffrages exprimés, 800;  
Majorité absolue, 401.

» Ont obtenu :  
MM. Félix Faure, 435;  
Henri Brisson, 361;  
Divers, 9.

» M. Félix Faure, dit M. Challemeil-Lacour, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président de la République française. »

Voix à gauche: A bas Panama! à bas les voleurs! M. Lavy. — C'est l'élu de la réaction! (Bruit prolongé.)

M. Chauvin. Nous reviendrons dans trois mois.

## APRÈS LE CONGRÈS

Le Président de l'Assemblée nationale a remis au Président du Conseil le procès-verbal de la séance du Congrès et s'est rendu avec lui auprès du nouveau Président.

M. Charles Dupuy a donné lecture au Président de la République du procès-verbal de la séance et de la proclamation qui avait suivi le scrutin; puis, il s'est exprimé en ces termes :

\* \* \*

### Discours du Président du Conseil

Monsieur le Président de la République, Le Conseil des Ministres a l'honneur de vous remettre les droits, prérogatives et charges du pouvoir exécutif dont la Constitution lui a confié l'intérim.

Vos collègues de jeudi se sentent honorés que l'Assemblée nationale ait choisi dans leurs rangs le premier magistrat de la République.

Connaissant votre loyauté et votre caractère, ils sont assurés que les intérêts de la République sont en de bonnes mains.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président de la République, nos vœux pour votre personne, pour le succès de votre magistrature et la durée normale de vos fonctions.

Le chef de l'Etat a remercié M. Charles Dupuy avec la plus grande cordialité.

\* \* \*

M. Challemeil-Lacour, président de l'Assemblée nationale, a pris ensuite la parole, assurant le Président de la République qu'il le saluait avec des sentiments d'affectueux respect. Il a exprimé le vœu que sa présidence fût marquée par le rapprochement de tous les hommes de paix et de bon sens et par le triomphe des idées de tolérance et de liberté.

M. le Président de la République a remercié M. le Président de l'Assemblée nationale des paroles qu'il venait de prononcer et il l'a assuré qu'il saurait s'inspirer de l'exemple et de l'expérience de ceux qui ont consacré leur vie à la République.

Après la cérémonie de la transmission des pouvoirs, un grand nombre de sénateurs et de députés sont venus féliciter M. Félix Faure.

Le Président de la République a prononcé alors le discours suivant :

\* \* \*

### Discours du Président de la République

Je suis ému, au-delà de toute expression, du grand honneur que l'Assemblée nationale vient de me faire.

La haute mission dont vous m'avez investi, je ne l'ai pas recherchée; j'en accepte néanmoins la charge avec une profonde reconnaissance et avec le sentiment des devoirs qu'elle m'impose. Vous me connaissez, vous ne doutez pas que je n'apporte à l'accomplissement de ma lourde tâche toute mon énergie et tout mon dévouement.

Je cesse dès à présent d'appartenir à un parti pour devenir l'arbitre entre tous. C'est dans cet esprit que je fais appel, sans distinction d'opinions républicaines, au concours de tous les représentants de la nation.

Nous nous rencontrerons toujours dans un effort commun qu'inspireront l'amour de la patrie, le dévouement à la République, le souci de la justice et la préoccupation du sort de tous nos concitoyens, surtout des petits et des humbles.

**L'arrivée à Paris**

La foule grossissait sans cesse place de la Concorde et rue Royale. Les agents sont impuissants à dégager les abords des portes, on fait sortir une escouade d'infanterie de marine.

Mais la foule est docile et cède aisément. On crie : Vive Faure ! Vive la marine ! Vive la République ! Vive l'armée !

Quelques cris timides de : « Vive Brisson ! » sont couverts par des huées véritables.

Puis, tout à coup, l'enthousiasme de la foule augmentant de minute en minute, de tous côtés part ce cri : « Au balcon ! »

Il reprend bientôt sur l'air des « Lampions », et, devant la persistance de la foule, le nouveau Président ouvre une fenêtre, salue de son chapeau et crie : « Vive la République ! »

Des acclamations chaleureuses lui répondent, la fenêtre se referme, et le public s'en va satisfait.

Il était dix heures passées quand M. Faure a pu se mettre à table avec toute sa famille.

**Le nouveau Président DE LA RÉPUBLIQUE**

M. Félix Faure, ministre de la marine, élu jeudi, président de la République, va avoir cinquante-quatre ans. Il est né à Paris le 30 janvier 1841.

Il est le fils de ses œuvres ; après avoir débuté dans la vie comme simple ouvrier tanneur, c'est à force de courage et de persévérance qu'il est parvenu d'abord à une notable situation dans le commerce.

C'est au Havre que s'est édifiée sa fortune politique, basée sur l'estime que ses concitoyens professent pour lui.

Au moment de la guerre franco-allemande, M. Félix Faure fut nommé chef de bataillon de la garde mobile de la Seine-Inférieure, et pendant le second siège de Paris, il amena des secours du Havre à Paris contre les incendiaires de la Commune. Ses services lui valurent alors la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Félix Faure s'est fait dans le commerce du Havre une place importante ; armateur dans ce port, il a été membre, puis président de la chambre de commerce ; adjoint au maire en 1874, il fut révoqué par M. de Broglie. Républicain modéré, il se présenta une première fois aux élections législatives en 1876, mais ne fut pas élu ; ce fut en 1881, le 21 août, qu'il battit le candidat conservateur sortant par 5,876 voix contre 5,615. Depuis cette époque, il a continuellement été député du Havre.

Dès le mois de novembre suivant, en raison de ses connaissances spéciales, il fut appelé par Gambetta pour occuper les fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère du commerce et des colonies, fonctions qu'il occupa jusqu'au 26 janvier suivant. Le 24 septembre 1883, dans le dernier cabinet Ferry, il occupa à nouveau le poste de sous-secrétaire d'Etat aux colonies où il fut remplacé le 6 avril 1885 ; il occupa une troisième fois ces fonctions du 5 janvier au 16 février 1888 ; il donna sa démission en raison d'un vote de la Chambre qui rejetait à égalité de voix un crédit de 20 millions représentant la subvention annuelle servie par la Métropole au Tonkin.

Au Parlement, M. Félix Faure, qui s'était adonné principalement à l'étude des questions coloniales et maritimes, avait acquis sur ces sujets une influence justifiée, et il fit partie de nombreuses commissions parlementaires ou extra-parlementaires et notamment au ministère de la marine, il présida depuis 1891, les deux commissions instituées, l'une pour étudier les moyens d'assurer la sécurité de la navigation, l'autre pour réformer l'enseignement des candidats aux brevets de commandants de la marine marchande.

Il était vice-président de la Chambre des députés au moment où le portefeuille de la marine lui fut confié, dans le cabinet Dupuy. Comme ministre de la marine, M. Félix Faure a donné des preuves d'une entente complète des services si compliqués de son département ; dès le début de ses fonctions, il a déposé sur le bureau de la Chambre plusieurs propositions de lois intéressant la marine marchande et l'inscription maritime ; il s'est efforcé dans son administration de faire prévaloir l'autorité ministérielle sur les bureaux ; il a réorganisé l'état-major général de la marine et a créé un cabinet administratif civil à côté du cabinet militaire.

Il y a quelques jours à peine, ses amis firent des démarches auprès de lui pour qu'il posât sa candidature à la présidence de la Chambre, mais subordonnant ses intérêts personnels à ceux du cabinet dont il faisait partie, il refusa loyalement et correctement.

M. Félix Faure est marié et père de deux filles dont une est mariée avec M. René Berge, conseiller général de la Seine-Inférieure.

**REVUE DES JOURNAUX**

PARISIENS

**Le Journal des Débats :**

Il serait puéril de croire qu'un simple vote du Congrès aura pour effet de remédier, en quelques heures, à toutes les maladies dont nous souffrons. Mais le résultat de la journée d'hier est fait pour donner quelque confiance et quelque espoir aux partis modérés. Ils étaient, depuis plusieurs semaines, en proie à la démoralisation et au plus pitoyable désorroi. Ils semblaient ne plus même savoir, pouvoir, oser se défendre. La crise ministérielle de lundi, la crise présidentielle de mardi les ont tirés de leur torpeur. Ils ont fait un premier effort pour se ressaisir.

Mais le succès d'hier restera stérile si ceux qui l'ont remporté croient pouvoir se reposer après la victoire, s'ils n'ont pas assez de courage et d'esprit politique pour continuer énergiquement la lutte dont l'élection présidentielle n'a été qu'une épisode pour rester unis et armés contre des adversaires qui, eux, ne se lassent, ne se découragent, ne se débattent et ne désarment pas.

**L'Intransigeant :**

M. Félix Faure vient d'être élu pour sept ans président de la République française.

Cette incroyable aventure a été saluée, à gauche, par les cris de : « A Mazas ! Vive la République des voleurs ! »

**La Justice :**

Ai-je besoin de dire que M. Félix Faure est un républicain modéré. Il était le candidat du *Journal des Débats*. C'est tout dire. M. Aynard l'a perdu, M. Léon Say l'a couvé. Voilà tout ce qu'on sait de lui.

C'est un homme pieux dont la culture est probablement moyenne. On peut être assuré qu'il remplira correctement tous les devoirs qui lui sont imposés par la lettre du protocole. Il est difficile d'en dire davantage par la raison que, dans l'espace de trois législatures, M. Félix Faure ne s'est imposé à l'attention de personne.

**La Libre Parole :**

C'est un homme qu'il fallait, et c'est un mannequin qu'on a choisi. Nous reverrons le Congrès peut-être avant la Saint-Sylvestre !

**Le Radical :**

L'élection de M. Félix Faure, moins accentuée, moins belliqueuse que n'eût été celle de Waldeck-Rousseau, laisse les choses dans l'état équivoque et d'instabilité dont souffre la République, et là est le mal.

**L'Echo de Paris :**

Nous attendons le nouveau président de la République à l'œuvre, mais il est à craindre qu'on ne soit avant peu obligé de constater qu'on a fait de mauvaise besogne à Versailles, le 17 janvier.

**Le Gaulois :**

Quant à nous, nous ne sommes point assez naïfs pour fonder beaucoup d'espérance sur l'énergie d'un homme un peu subitement révélé à la France, d'un homme, dont la personnalité, effacée jusqu'ici, se perdra probablement dans l'effacement et l'impuissance constitutionnels de ses fonctions.

Et, s'il fallait dire toute notre pensée, nous avouerions que M. Félix-Faure nous apparaît comme un Carnot de second cru.

**Le Matin :**

Un cri de rage socialiste a accueilli le résultat de l'élection. C'était la consécration de l'élu de la France, la confirmation naturelle du choix fait par l'Assemblée nationale.

La France possède un chef qui ne désertera pas le poste d'honneur et de péril.

**Le Siècle :**

M. Félix Faure ne devra pas commettre la faute initiale de M. Casimir-Périer.

Au lieu de prendre un ministère de doublures, insuffisant sous tous les rapports, il devra s'adresser, pour constituer son nouveau ministère, à un homme politique dont le nom seul soit un programme d'énergie et de vigueur.

**Le Figaro :**

Il n'est pas sans intérêt que celui qui représente la France ait en lui je ne sais quelle vertu décorative qui le recommande à l'attention des hommes. Lorsque ce prestige secondaire, mais utile, se relève d'une vie de famille irréprochable, on comprend tout ce qu'y gagne naturellement la première magistrature de l'Etat.

**Le Soleil :**

M. Félix Faure sera un président correct et assez décoratif, un peu terne et effacé comme l'était Carnot.

Il a été élu président de la République par la moitié du parti républicain, tandis que l'autre moitié votait pour M. Brisson. Le parti républicain est donc coupé en deux.

**L'Autorité :**

A moins toutefois, — et ce n'est pas la plus

faible des explications que je trouve à ce choix, — on s'est peut-être souvenu que M. Félix Faure fut tanneur dans sa jeunesse, et qu'on n'ait espéré que ce métier lui a mis, plus que chez son trop sensible prédécesseur, la peau en état de résister aux attaques inhérentes à la profession de président de la République.

Si c'est la vraie raison, je m'incline.

**ALLEMAGNE**

Berlin, 16 janvier.

La nouvelle de la démission de M. Casimir-Périer a causé une réelle stupéfaction.

Dans le long entretien qu'il a eu avec M. Herbertte, l'empereur aurait dit : « La nouvelle de la démission du président de la République m'afflige. L'Allemagne voyait avec bonheur à la tête de la France un homme de valeur et de caractère avec qui nous aimions à traiter les affaires concernant les deux pays. Je veux espérer que sa démission n'est pas définitive. Si toutefois je me trompais, je souhaite que le successeur de M. Casimir-Périer ait sa modération et ses bonnes intentions. »

Au Reichstag comme au Landtag, on ne s'entretenait que de ce coup de théâtre. On m'assure que le chancelier aurait dit dans un groupe de députés : « La démission de M. Casimir-Périer constitue un véritable problème psychologique. Toutes proportions gardées, son cas rappelle celui de Sylla, sans d'ailleurs lui ressembler. »

Les différents journaux publient des commentaires sur l'événement du jour. La *Post* dit :

La démission du président est une victoire des partis subvestifs.

**Le Tageblatt :**

Ce n'était pas la peine de débiter par des déclarations énergiques sur les droits et les devoirs de la présidence pour ne rien faire après et pour finir par une démission inexplicable.

**La Germania :**

Il est inadmissible que M. Casimir-Périer ait exposé le pays à des aventures rien que sous l'influence d'une coupable susceptibilité. Il doit avoir des raisons puissantes pour justifier sa conduite ; autrement, il est perdu comme homme d'Etat.

**Le Boersen Courier :**

La démission ne nous étonne pas. Ce qui nous surprend, c'est la date à laquelle elle s'est produite. Nous savions que M. Casimir-Périer n'irait pas au bout de son septennat ; nous savions qu'il s'éloignerait, écœuré par les agissements des politiciens, mais nous ne pensions pas que le temps de l'écœurement viendrait si tôt.

**INFORMATIONS**

**Le manifeste des Socialistes**

A titre de document et pour montrer jusqu'où va l'audace et la violence des socialistes, nous publions le manifeste de ce groupe que l'on assure avoir été rédigé par Jaurès.

**Citoyens.**

Nous ferons l'honneur à l'ex-président Périer de prendre sa démission au sérieux, nous ne supposons pas un instant qu'il a voulu aller au-devant d'un nouveau vote du Congrès et solliciter de lui des forces nouvelles pour une œuvre plus brutale encore de réaction ; ce serait la plus ridicule des manœuvres et le plus sot des calculs, car rien ne peut rendre à M. Périer l'autorité qu'il a perdue et un pareil jeu serait à la fois puéril et criminel.

Non, si M. Périer s'en va, c'est pour toujours. Il s'en va, vaincu en quelques mois par l'idée républicaine et socialiste. Il s'en va, parce qu'il n'a pas senti en lui assez de volonté et de courage pour mener jusqu'au bout le combat que la réaction attendait de lui.

Il s'en va, parce que sous une allure impérieuse et une parole hautaine se cachait mal une irrémédiable débililité de caractère.

Il s'en va, abandonnant en pleine bataille ses amis désemparés.

Quelle victoire pour le peuple ! Quelle victoire pour la République sociale !

M. Périer ose dire (c'est le seul courage qui lui soit resté) qu'il se retire parce que nous menaçons les libertés publiques. Si cela était vrai, son devoir eût été de rester pour les défendre.

Il sait bien, au contraire, que c'est la vigilance et la fermeté du parti socialiste qui ont fait avorter la tentative de réaction que les ralliés et l'Eglise faisaient avec son nom.

La vérité c'est que, vaincu par notre assaut, acculé ou à une capitulation ou à un coup de force, il a senti le cœur lui manquer à l'heure décisive. Comme le maréchal, il a démissionné à la minute précise qui sépare les réactions sournoises des coups d'Etat. La vérité c'est que, vou-

lant lutter contre nous, il n'a trouvé autour de lui que des instruments pourris ; il a vu que ses grands électeurs, les Rouvier, les Reinach, les Roche l'entraînaient peu à peu avec eux-mêmes dans les bas-fonds du mépris public ; il a vu, hier encore, son ministre de l'intérieur Raynal mis en accusation par la Chambre et, en voulant s'appuyer sur ces hommes, il a senti fléchir sous sa main comme une matière décomposée.

Il s'en va, tué par la corruption même du régime dont il était le chef. Il s'en va aussi vaincu par les intrigues basses de son président du Conseil.

Nous, du moins, nous attaquons M. Périer en face et au grand jour.

M. Dupuy, rival vaincu et sournois, a cherché partout, dans l'affaire Gérauld-Richard, dans l'affaire Reynal, à compromettre le président de la République et, pendant que la démocratie socialiste l'attaquait de front, ses ministres le frappaient traitressement par derrière.

Mais, honte à l'homme qui déserte son poste de combat, quel que soit ce combat, honte à ce régime de corruption et de lâcheté qui ne sait même plus se défendre.

C'est dans le deshonneur d'une fuite que la société capitaliste périra. Et dans la débâcle du capitalisme et de la réaction.

Restons unis, citoyens, agissons, et debout ! La crise suprême est peut-être proche, et ce n'est pas nous, nous vous le jurons, qui désertons jamais notre poste de combat.

**Lettre du Duc d'Orléans**

Paris, 17 janvier.

Monsieur le duc d'Orléans vient d'adresser à M. Buffet la lettre suivante :

Mon cher Monsieur Buffet,

La France traverse une crise dont les dangers apparaissent à tous les yeux, et dont les angoisses viennent s'ajouter pour moi aux douleurs de l'exil.

Un président de la République élu il y a six mois donne sa démission en le motivant par une lettre qui est un acte d'accusation contre la Constitution actuelle.

L'Assemblée nationale se réunit dans ces conditions pour lui donner un successeur.

Vous êtes un des doyens respectés de cette Assemblée ; vous y figurez au premier rang parmi les défenseurs de l'ordre, de la liberté, des grands intérêts sociaux. En m'adressant à vous, je parle à tous mes amis connus ou inconnus dans le Parlement et dans le pays.

La République, en France, ne peut jamais être qu'un régime provisoire ; ce qui se passe en ce moment le prouve une fois de plus.

L'heure est proche où le pays voudra revenir à la forme de gouvernement qui a été la gloire de son passé et qui sera la garantie de son avenir.

La Providence, en faisant de moi le représentant de la Monarchie, m'a imposé un lourd héritage ; mais le jour où mon pays me réclamera, je trouverai dans sa confiance et dans mon dévouement la force de remplir ma tâche tout entière et de la poursuivre jusqu'au bout.

Ma vie, mon sang, sont à la France, à cette France que mes ancêtres ont faite grande et respectée. Ce sera l'œuvre de demain ; celle d'aujourd'hui est d'écarter les dangers immédiats.

Que nos amis donnent une nouvelle preuve de leur abnégation et de leur patriotisme en s'unissant à tous les bons citoyens pour élire, parmi les candidats, celui qui pourra le mieux préserver au dedans l'ordre et la paix sociale, au dehors la considération et l'honneur du pays.

Travaillons aujourd'hui au salut de la patrie ; demain, nous travaillerons à sa grandeur.

Croyez moi, mon cher Monsieur Buffet, votre bien affectionné.

PHILIPPE.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Lycée Gambetta**

On nous annonce que M. le Préfet vient d'autoriser M. le Maire de Cahors à mettre en adjudication les travaux de reconstruction de notre lycée, bien que toutes les formalités relatives à l'emprunt à contracter par la ville ne soient pas encore remplies.

**Caisse des écoles**

Nous apprenons avec plaisir que le Conseil municipal de Cahors, fidèle aux engagements qu'il avait pris en juillet dernier, a ouvert une souscription en faveur de la Caisse des écoles, et que chacun de ses membres s'est inscrit en tête de la liste.

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS**

Le conseil municipal tiendra ce soir, à 8 heures, une séance extraordinaire.

Ordre du jour : Réalisation de l'emprunt affecté à la restauration du lycée Gambetta. — Traité.

Renouvellement de la police d'assurance contre l'incendie concernant l'Hôtel-de-Ville.  
Incendie de l'Hôtel-de-Ville. — Indemnité.  
Cahier des charges pour les vilanges des bâtiments communaux.  
Demande de secours par Mme veuve Tourriol.  
Demande de subvention par la direction des tabacs pour la confection d'un trottoir.  
Demande de M. Valette, chef d'institution.

**Palmes académiques**

Notre compatriote, M. Combarieu, général commandant la 65<sup>e</sup> brigade, est nommé officier de l'instruction publique.

Sont nommés officiers d'académie :  
MM. Bach, docteur en médecine, adjoint au maire de Concois; Congoule, pharmacien à Figeac.

**Société de Secours mutuels**

Les membres de la Société de Secours Mutuels se réuniront en assemblée générale, pour le 1<sup>er</sup> trimestre de 1895, demain, 20 janvier, à 8 heures 1/2 du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

A 9 heures, ils se rendront à la Chapelle des Cloîtres de l'église Cathédrale, pour y assister à une messe célébrée à leur intention.

Cette cérémonie terminée, ils rentreront à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre le rapport sur la situation financière, ainsi qu'une communication importante qui leur sera faite.

**Déraillement**

Le train 1024 qui arrive de Capdenac à Cahors à 1 h. 19, a subi, hier matin, un long retard à cause du déraillement de trois wagons vides du train n° 1021 qui part de Cahors à 7 h. 45.  
Pas d'accidents de personne.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Audience du 17 janvier

Le sieur Bley Emile, 28 ans, valet de chambre à Toulouse, est condamné à 50 fr. d'amende (loi Bérenger), pour coups et blessures sur le sieur Plagès.

Le nommé Lapax Antoine, 39 ans, cultivateur à Cézac, est condamné à 15 jours de prison et 50 fr. d'amende et insertion du jugement dans l'Alliance, le Réveil et le Journal du Lot, pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue. Il ajoutait de la terre sur la truffe qu'il mettait en vente.

Le sieur Laur Jean, cultivateur à Cras, est condamné à 6 jours de prison (loi Bérenger) pour vol.

Paulin Jean Félix, sans domicile fixe, 1 mois de prison pour vagabondage et mendicité.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 14 janvier 1895

Présidence de M. Daynard

La Société décide de prier M. le ministre de l'instruction publique de faire don à cette Compagnie de trois planches destinées à compléter et orner l'étude archéologique de M. J. Momméja, sur les Sarcophages chrétiens antiques du Quercy.

Le secrétaire général continue la lecture de la monographie de Durban, par M. Cros, et notamment de la partie où l'auteur trace la

biographie des personnalités locales marquantes, entre autres Salgues, représentant du Lot de 1809 à 1815, Moysen, député de 1816 à 1817; Delpon, député de 1830 à 1834, avocat distingué, et Carayol, supérieur du petit séminaire de Montfaucon.

Au nom de M. de Gransault-Lacoste, un membre communique la relation remontant à 1779 d'une mutinerie de la jeunesse de Douelle, qui, ayant déserté la communauté pour se soustraire à l'enrôlement dans l'armée navale, nécessita l'appel de cent cinquantes hommes de troupe de la garnison de Cahors.  
La séance est levée à 10 heures.

**Exposition de Bordeaux**

Le Comité régional du Lot, pour l'exposition de Bordeaux, nous communique la circulaire suivante qui va être adressée aux personnes susceptibles d'exposer :

« Monsieur,  
» Une grande exposition universelle doit ouvrir ses portes, dans la ville de Bordeaux, le 1<sup>er</sup> mai prochain.

» Un comité régional s'est constitué à Cahors dans le but de susciter le plus grand nombre possible d'exposants dans le département du Lot, et de faciliter le groupement des petits exposants pour obtenir une notable diminution des frais.

» Le succès que vous avez obtenu à la suite de la dernière exposition de Cahors, nous fait espérer que vous désirerez profiter de cette nouvelle occasion exceptionnelle.

» Si telle est votre intention, nous serons heureux de vous donner tous les renseignements nécessaires et de vous prêter notre concours. Il est bien entendu que ce concours du Comité est absolument gratuit et ne s'inspire que de l'intérêt général de notre département.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

» Pour le Comité :  
» Le président Le Secrétaire,  
» Joseph DAYMARD Jacques VALETTE. »

**Gourdon**

Dans la nuit de dimanche à lundi, un vol d'un fusil Lefauchaux d'une valeur de 60 fr. environ a été commis au préjudice de M. Barné, maître d'hôtel à Gourdon, dans les circonstances suivantes :

M. Barné possède un jardin, à proximité de la gare. Dans ce jardin, il y a une maisonnette dont un côté n'est pas très bien fermé; le voleur a dû passer par cette ouverture pour s'introduire dans le local où il n'a trouvé que le fusil qu'il a emporté.

Une plainte a été portée aussitôt à la police qui a ouvert une enquête qui, jusqu'ici, est restée sans résultat.

**Linac**

Récemment, M. et Mme Delbos, perruquier et tailleur d'habits dans le bourg de notre commune, avaient allumé dans leur boutique une brasière avec du charbon de bois. A un moment donné, le mari se sentant étourdi courut vers la porte et tomba à la renverse sans connaissance. Sa femme, presque dans le même état, ne pouvait bouger de sur sa chaise. L'acide carbonique l'avait à demi asphyxié. Grâce aux prompts secours des voisins, on a pu, en donnant de l'air, les sauver tous les deux.

**Castelnau-Montratier**

Un crime épouvantable vient d'être commis dans le hameau de Ganic, commune de Castelnau-Montratier. Ce matin, le sieur Fourniol a assassiné sa belle-mère et s'est suicidé ensuite.

M. Laval, juge de paix, la gendarmerie et le docteur Bessières viennent d'arriver sur les lieux, ils ont constaté tout d'abord la mort de l'assassin. Quant à la victime, elle n'a pas encore rendu le dernier soupir, mais son état est désespéré.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 12 décembre au 19 janvier 1895

**Naissances**

Charles, Yvonne, rue du Rempart, 27.  
Larnaudie, Jean, rue du Cheval-Blanc, 19.  
Conquet, François, rue St-Géry, 25.  
Lavergne, Jeanne, rue Barrée, à la Gare.

**Mariages**

Fournié, Paul, garçon limonadier, et Sauriac, Berthe, tailleurse,

**Décès**

Boulzaguet, François, boucher, 21 ans, célibataire, rue des Trois-Baudus, 4.  
Paillet, Emilie, veuve Chanut, 56 ans, rue du Four St-Laurent, 4.  
Béliben, Louis, menuisier, 47 ans, rue Lastié, 8.  
Bru, Louise, veuve de Jean Soulié, marchande de volailles, 78 ans, rue des Badernes, 22.  
Vialole, Guillaume, vigneron, 57 ans, rue Lastié, 14.  
Destrel, Adeline, 21 ans, célibataire, à l'hospice.  
Henry, Guillaume, cultivateur, 73 ans, à Bégous.  
Sols Soulet, Marguerite, 71 ans, veuve Delmas, rue Nationale, 37.  
Escrouzailles, Marie, 68 ans, épouse Imbert, rue Martin Baudel.  
Théron, Joseph, charcutier, 60 ans, rue des Soubirous, 10.

A quoi le Tapioca Rils doit donc sa réputation ? demandait-on : à ce qu'il est le meilleur, tout simplement. Essayez-en et vous verrez.

Le meilleur dépuratif connu est la Tisane Dussolin. Il suffit d'en prendre une cuillerée à café chaque matin. On en trouve dans toutes les pharmacies. Vente en gros, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

Au début d'un rhume, le médecin recommande les CAPSULES DE QUININE DE PELLETIER pour combattre la fièvre et l'élévation de la température, et le SIROP PHENIQUE DE VIAL considéré comme le meilleur antiseptique des bronches et des poumons.

**ROSIERS D'EGLETONS (Corrèze)**

Je ne saurais trop publier le service que m'ont rendu les excellentes Pilules Gicquel, car c'est à elles que je dois ma parfaite guérison. Je souffrais de l'estomac, la bile et les glaires y étaient accumulés, j'avais aussi un grand mal de tête, et je ne pouvais rien manger, car la nourriture me semblait un poison. Ayant entendu parler des heureux résultats obtenus par ces bonnes Pilules Gicquel, j'ai eu la bonne idée d'en faire usage. Je puis dire qu'elles m'ont entièrement guéri. Hélas ! qu'il est fâcheux que ces Pilules ne soient pas plus répandues dans nos campagnes.

J. Péricot, à Rosiers d'Egletons.

cessé de l'aimer, je touche à la fortune, attends encore un peu, quelques mois et après tu verras ce que je ferai pour ma fille et pour toi.

Il embrassa tendrement sa maîtresse, lui recommanda de dormir tranquille et lui souhaita le bonsoir.

Le lendemain matin, lorsque Rose demanda M. Cyprien Delaruelle, il lui fut répondu que M. Cyprien était parti la veille au soir en payant ce qu'il devait, annonçant qu'il retournerait à Orléans où il venait.

La pauvre Rose était abandonnée une seconde fois.

**VI**

**UN REGARD DANS LE PASSÉ**

Au printemps de 1887, ce qui n'est pas bien loin dans le passé, Cyprien Delaruelle était clerc de notaire à Vendôme.

Vendôme est un chef-lieu d'arrondissement du département de Loir-et-Cher.

C'est une jolie ville de dix-mille habitants environ, traversée par le Loir, rivière agréable à se poissonner, qui commence dans le département d'Eure-et-Loir, passe à Bonneval, Châteaudun et Cloyes, après quoi elle entre dans le Loir-et-Cher, par la commune de Saint-Jean-Froidemantel, se dirige en serpentant sur Vendôme et va porter ses eaux à la Sarthe, au-dessus d'Angers.

Cyprien s'ennuyait à Vendôme. Fils naturel, n'ayant jamais connu son père, il croyait au récit que sa mère lui avait fait de sa naissance.

Cette mère, jeune fille pauvre et jolie, avait été séduite — cela arrive souvent — à Paris par un

**Dernières nouvelles**

**La crise ministérielle**

M. Félix Faure a fait appeler hier au soir les présidents du Sénat et de la Chambre.

M. Brisson est resté près d'une heure avec le Président de la République.

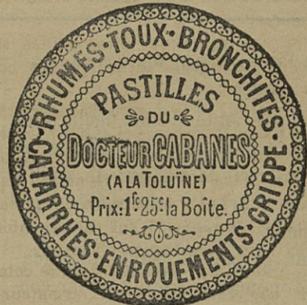
M. Léon Bourgeois a été ensuite mandé auprès du Président de la République. On croit généralement que c'est M. Bourgeois qui sera chargé de constituer le nouveau Cabinet.

**Provocation des Socialistes**

Le groupe socialiste, réuni à l'issue du Congrès, a lancé un manifeste dont nous extrayons les passages suivants :

«... Les républicains traités à la République ont espéré que Félix Faure serait protégé par son obscurité même contre les justes colères de la démocratie républicaine; les monarchistes ont spéculé sur son insignifiance pour reprendre, sans être inquiétés, l'intrigue royaliste, un instant abandonnée; mais il suffit au peuple de savoir que Faure a été choisi pour couvrir d'un nom ignoré une politique cléricalle et capitaliste; il lui suffira de savoir qu'il a devant lui l'homme des ralliés et de l'église; nous avions espéré que, avertis par la fuite de M. Périé, nos adversaires voudraient enfin que les républicains ne fussent plus inquiétés par la République; ils préfèrent la lutte à outrance contre la démocratie, au risque de retarder encore, par leur obstination coupable, l'œuvre de réforme sociale impatiemment attendue par le pays.

» Puisqu'ils veulent la guerre, ils l'auront. »



Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph<sup>o</sup> DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

fil de famille, M. de Norois; c'était un noble et elle en avait fait un baron.

Cyprien s'était bercé dans ce rêve qu'il était fils d'un seigneur et qu'à un moment donné, un noble protecteur lui viendrait en aide et l'élèverait au rang qui lui était dû.

La pauvre mère, qui avait cru amoindrir sa faute en la couvrant d'un titre et d'une fortune, avait fait le malheur de son enfant, car elle avait jeté dans cette âme vierge et facile à détourner du droit chemin, le germe fatal de l'envie des grands et de l'orgueil de race.

Abandonnée par son amant, elle avait dû revenir à Vendôme, son pays natal, pour y élever son enfant, en travaillant comme servante là où elle pouvait se faire accepter.

Cyprien, d'ailleurs, adorait sa mère, qui le lui rendait du reste avec usure. Il atteignait vingt ans lorsqu'il la perdit et il en éprouva un chagrin véridable.

La pauvre femme avait sacrifié tout ce qu'elle gagnait à l'éducation de son fils. Elle voulait qu'il fut digne du nom qu'il aurait pu porter.

L'enfant avait donc rêvé tout jeune, un titre, une grande fortune et une haute position dans le monde.

Il ne voyait pas que sa mère lavait la vaisselle dans une auberge, il regardait en avant et en haut, très haut.

Lorsqu'il fallut lui donner un état, il repoussa tous les métiers manuels et ce fut presque en rechignant qu'il accepta d'entrer chez un notaire.

Pourtant il devint saute-ruissean, prit goût au métier et gagna ses grades par son travail.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 11

**LE CHIEN**

DE LA TOUR BIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

V

**CHOSSES ET AUTRES**

— Et c'est pour cela que tu as quitté Vendôme ?

— Cela en valait la peine, je crois.

— Je ne puis te recevoir ici.

— Tu oserais me chasser?... essaie donc.

La jeune fille semblait alors délier son séducteur.

Cyprien avait sans doute des raisons pour éviter un éclat.

— Je n'y songe pas, dit-il, mais avoue que ton apparition subite a de quoi me surprendre.

— Oui tu croyais qu'il suffisait de m'abandonner pour que je sois satisfaite.

— Comment m'as-tu trouvée ici ?

— Je te le dirai, me voici c'est le principal.

— Alors tu es accouchée.

— Il y a un an, vois ta fille comme elle est belle.

Le jeune homme parut s'émouvoir tout à coup.

— Assieds-toi, dit-il.

Il prit l'enfant et l'embrassa.

— Comment la nommes-tu !

— Cyprienne.

— As-tu faim ?

— Merci, j'ai dîné.

Cyprien embarrassé reprit :

— Tout le monde va bien à Vendôme ?

— Je n'en sais rien, depuis ton départ je ne vois plus personne. Les jeunes gens me rient au nez, les femmes me montrent du doigt, j'ai vécu seule.

— Et ton père ?

— Mon père a voulu d'abord me tuer lorsqu'il a appris ma faute; il a pardonné, mais il est mort de chagrin il y a quinze jours.

— Ah ! c'est pour cela que tu es en deuil.

— Oui.

Un silence suivit, silence pénible.

Ce fut cependant Cyprien qui le rompit le premier.

Enfin, dit-il, que viens-tu me demander, de l'argent ?

— Je viens vivre avec toi, car tu m'aimais et tu n'as rien à me reprocher.

— Non, sans doute.

— Pour moi seule, peut-être aurais-je trouvé plus digne de te fuir, mais notre enfant n'a pas de nom et je veux qu'elle connaisse son père. Que décides-tu ?

— Couches ici avec ta fille, dit Cyprien, pour cette nuit je vais prendre une chambre à côté et demain nous causerons de tout cela.

Il prit la petite fille et l'embrassa à nouveau.

— Mon Dieu, fit la jeune fille, il ne nous chasse pas, s'il pouvait aimer sa fille !

— Rose, dit encore Cyprien, je n'ai jamais

Etude de M<sup>e</sup> Louis **LACAZE**, avoué licencié à Cahors, Cours de la Chartreuse, N<sup>o</sup> 10. (Ancienne étude Delbreil)

# VENTE SUR SURENCHERE

## A SUITE DE LICITATION

## AVEC ADMISSION DES ETRANGERS

## AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

D'un immeuble composé de maison, cour, grange, jardin, et autres dépendances, y compris patus et écuries, le tout d'un seul tenant, situé à Puy-l'Evêque.

L'Adjudication aura lieu le mercredi six février mil huit cent quatre-vingt-quinze, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville à midi et demi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Que par suite d'une déclaration de surenchère faite au greffe du tribunal civil de Cahors, le quinze janvier courant, enregistrée, par Monsieur Adrien LUC, ci-après nommé et qualifié, sur l'adjudication prononcée le treize janvier courant suivant procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> PUECH, notaire à Puy-l'Evêque, au profit de Jean FOX, doreur à Puy-l'Evêque, moyennant le prix de deux mille cinq cent trente-cinq francs du premier lot des immeubles ci-après désignés, lesdits immeubles vendus sur licitation en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, expédié et signifié.

Et qu'aux requête, poursuite et diligence de Monsieur Adrien LUC, praticien, domicilié de la ville de

Cahors, ayant M<sup>e</sup> Louis LACAZE pour avoué constitué.

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Dame Joséphine DELBOSC, veuve de Jean LAPEYRE fils, domiciliée à Puy-l'Evêque; 2<sup>o</sup> M. Louis LAPEYRE, fils de la précédente, soldat au 3<sup>o</sup> génie en garnison à Montpellier, mais domicilié à Puy-l'Evêque, agissant savoir : ce dernier comme héritier pour partie sous bénéfice d'inventaire dudit Jean LAPEYRE, dit JANOLE, son père, de son vivant entrepreneur de voitures à Puy-l'Evêque, et la veuve Lapeyre, agissant comme mère et tutrice légale de ses deux enfants mineurs Paul et Rosa Lapeyre, issus de son mariage avec ledit Jean Lapeyre, ces deux derniers enfants héritiers aussi sous bénéfice d'inventaire de la succession de leur père, ayant M<sup>e</sup> Mazières pour avoué constitué.

3<sup>o</sup> Monsieur Jean LAPEYRE, père; 4<sup>o</sup> Et Monsieur Emile LAPEYRE, fils, majeur, ouvrier plâtrier, domiciliés à Puy-l'Evêque, ayant M<sup>e</sup> Lacosse pour avoué constitué;

Et 5<sup>o</sup> Monsieur Jean FOX, doreur, domicilié à Puy-l'Evêque, adjudicataire surenchéri.

Il sera procédé le mercredi six février mil huit cent quatre-vingt-quinze à midi et demi à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de ladite ville, à la vente sur surenchère, au plus offrant et dernier enchérisseur, du premier lot des immeubles dépendant des successions de dame Rose-Elisabeth Feu, quand vivait épouse de Jean Lapeyre, dit Janole, entrepreneur de voitures à Puy-l'Evêque; 2<sup>o</sup> et de Jean Lapeyre fils, père des deux enfants mineurs, ci-dessus nommés, de son vivant, voiturier à Puy-l'Evêque.

### DÉSIGNATION

DU

LOT SURENCHÉRI

Telle qu'elle résulte du premier placard

Un immeuble composé de maison, cour, grange, jardin et autres dépendances y compris patus, et écuries, le tout d'un seul tenant, situé à Puy-l'Evêque, sur la route Nationale et figurant au plan cadastral de la commune de Puy-l'Evêque, sous les numéros 916 et 917, section B, confrontant avec ladite route, Hébrard et Laville.

### Mise à prix

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente sur la nouvelle mise à prix de deux mille neuf cent cinquante-huit francs, ci..... **2,958**

Les frais faits au jour de la vente venant en diminution du prix.

NOTA. — Le cahier des charges a été dressé par M<sup>e</sup> Puech, notaire à Puy-l'Evêque; il peut en être pris connaissance au greffe du tribunal civil de Cahors où est déposée pour servir de minute d'enchères, l'expédition du procès-verbal d'adjudication dressé par ce notaire.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors le dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué poursuivant,

Signé : Louis LACAZE.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, fol. C<sup>e</sup>  
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : RIVES.

### S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LACAZE, avoué surenchérisseur ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> MAZIÈRES } avoués colicitants.

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LACOSSE }

A M<sup>e</sup> PUECH, notaire à Puy-l'Evêque, rédacteur du cahier des charges.

MACHINES A GLACE. - SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. - BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque : Gambrinus

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

## Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n<sup>o</sup> 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

### AVIS

Liquidation du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

MM. les Actionnaires de la Société du Comptoir Financier et Industriel de Paris, dont le siège était à Paris, 28, rue de la Victoire, ayant libéré leurs actions au delà de 355 fr. sont invités à produire dans le délai d'un mois, aux mains du liquidateur, M. Alexandre Gaut, 12, rue Caumartin, à Paris, leurs titres et pièces justificatives de libération, afin d'être compris dans la répartition de l'actif disponible.

### LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE  
Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.

Etranger ..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris



### VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
16, Rue de la Liberté, Cahors

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.